

Le dossier de candidature

La fiche relative au dossier de candidature est disponible :

- sur le site Internet de la Ville
www.villeneuedascq.fr
- sur le site Internet du réseau villeneuvois ESS
<http://ess.villeneuedascq.fr>
- auprès du service Développement économique et Emploi – Hôtel de Ville

Le dossier de candidature est à retourner à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Affaire suivie par le service
Développement économique et Emploi
Hôtel de Ville – Place Salvador Allende
BP 80089 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex

Pour tout renseignement,
contactez Hélène Grimblot au 03.20.43.50.60
ou par mail hgrimblot@villeneuedascq.fr

Villeneuve d'Ascq

Appel à projets

«Economie Sociale, Solidaire et Innovante»

La Ville soutient les associations dans leurs projets

Vous portez certaines valeurs dans votre manière de fonctionner et vos activités :

l'utilité sociale des biens ou services produits,
la non lucrativité individuelle,
la démocratie,
la solidarité,
la citoyenneté...

Et vous vous êtes rassemblées autour d'un projet commun

Appel à projets ouvert jusqu'au 17 septembre 2011



<http://ess.villeneuedascq.fr>

La spécificité du secteur de l'économie sociale et solidaire est de placer l'Humain au cœur de l'Economie, c'est-à-dire de concilier une activité économique (au travers de la production de biens ou de services) et une utilité sociale et collective. Les associations sont des acteurs majeurs de cette économie et jouent un rôle primordial dans son développement.

Cet appel à projets leur est destiné. Basé sur un principe de partenariat entre associations qui se mobilisent ensemble autour d'un projet, il est lancé afin de : favoriser l'émergence d'initiatives économiques solidaires nouvelles, susciter et accompagner un travail en réseau des associations.

Conditions générales de l'appel à projets

- L'appel à projets s'adresse aux structures associatives (association loi 1901) villeneuvoises, quel que soit leur domaine d'activités, qui souhaitent présenter un projet s'inscrivant dans une démarche d'économie sociale et solidaire associant une logique économique et une plus-value sociale et solidaire.
- Il est basé sur le principe innovant d'une dynamique partenariale : une structure associative doit être identifiée «porteuse du projet», et une ou plusieurs autres devant être désignées partenaires et mobilisées dans le projet.
- Le projet présenté peut concerner tout domaine d'activités. Il est à réaliser donc ne doit pas avoir démarré.
- Le projet peut comprendre un programme composé de plusieurs phases, ou avoir un caractère événementiel. Il n'est pas obligatoirement pérenne et renouvelable.

La sélection des projets

- La sélection est faite sur dossier par une commission composée d'élus et de professionnels du secteur, qui se réunira pour statuer sur l'ensemble des dossiers présentés. La notification des dossiers acceptés ou refusés se fera par courrier courant octobre 2011.
- Un règlement de l'appel à projets, spécifiant notamment les critères de sélection, est disponible sur le site Internet de la Ville, celui du réseau villeneuvois de l'ESS, et auprès du service Développement économique et Emploi

Le soutien de la Ville de Villeneuve d'Ascq

- La Ville engagera auprès des structures récompensées différents types de soutien :
 - financier (dans la limite de 4 000 € par projet) dans le cadre de subventions en fonctionnement ou investissement
 - méthodologique, si les associations le souhaitent, pour la conduite du projet
 - en terme de communication